

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, 19h00 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce sise au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, Saint-Gédéon-de-Beauce.

Sont présents :

M. Jean-Philippe Mercier, conseiller siège 1	M. Claude Deblois, conseiller siège 2
Mme Cathy Bisson, conseillère siège 3	M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5	M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale greffière -trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19hxx)

2022-12-358 **2 Approbation de l'ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal (14 novembre)
4. 1^{re} Période de questions
5. Correspondance
6. Législation
 - 6.1. Extrait du registre public des déclarations des membres du conseil relatif au code d'éthique et de la déontologie des élus municipaux
 - 6.2. Avis de motion – projet de règlement de taxation
 - 6.3. Avis de motion et dépôt projet de règlement modification plan d'urbanisme 60-06
 - 6.4. Adoption du premier projet de règlement modification plan d'urbanisme 60-06
 - 6.5. Avis de motion et dépôt projet de règlement modification règlement de zonage 61-06
 - 6.6. Adoption du premier projet de règlement modification règlement de zonage 61-06
 - 6.7. Dépôt du formulaire SM-70 déclaration intérêts pécuniaires
 - 6.8. Nomination représentant comités et responsabilités
 - 6.9. Horaire des fêtes
 - 6.10. Service juridique 2023 - renouvellement service première ligne Lavery
 - 6.11. Adoption calendrier des séances du conseil ordinaire 2023
 - 6.12. Requête KVN Fabrication d'acier
 - 6.13. Requête Nelson Dallaire
 - 6.14. Complexe (subvention, avenir)
7. Trésorerie

- 7.1. Compte du mois
- 7.2. Dépôt rapport budgétaire comparatif de l'exercice financier courant et rapport comparatif dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le secrétaire-trésorier (art. 176.4 C.M.)
- 7.3. Dépôt liste des personnes endettées pour taxes (art.1022 C.M.)
- 7.4. Demande commandite École des Joyeux Compagnons
- 7.5. Adoption états financiers OMH
- 7.6. Adoption budget révisé OMH (2 novembre 2022)
- 8. Fourniture et équipement
 - 8.1. Demande ajout lumière de rue - intersection Rg 7 rue de l'Église
 - 8.2. Disposition appareil de protection respiratoire – organisme
 - 8.3. Réparation JD Performance (budget 2000 \$ pour le camion #3 urées)
 - 8.4. Appel d'offres collecte et transport déchets
 - 8.5. Offre de service portrait professionnel 2023
- 9. Personnel
 - 9.1. Augmentation salariale au 1^{er} janvier 2023
 - 9.2. Période de vacances 2023
 - 9.3. Entente grief
- 10. Loisirs et Culture
 - 10.1. Couverture assurance drag 2023 – 3 mars 2023
 - 10.2. La tournée c'est chez nous – 2 places de dispo 2023
 - 10.3. Tarification et heure de fermeture gym
- 11. Rapports
 - 11.1. Conseil des maires à la MRC
 - 11.2. Délégué à la régie intermunicipale
- 12. Divers
 - 12.1. Demande de commandite hockey mineur Lambton
- 13. 2^e Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2022-12-359 **3 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de novembre 2022;

En conséquence, sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Alain Nadeau;

Il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de novembre 2022 susmentionné, rédigé par la directrice générale et greffière-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 1ere période de question

5 Correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance du mois de novembre 2022.

6 Législation

6.1 Extrait du registre public des déclarations des membres du conseil relatif au code d'éthique et de la déontologie des élus municipaux

À la suite de l'adoption du Règlement 208-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce le 7 février 2022, un membre du conseil doit, s'il y a lieu, déposer une déclaration écrite auprès du greffier selon lequel il a reçu tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

Aucune déclaration n'a été déposée au Registre public des déclarations en 2022. Ces déclarations sont obligatoires en vertu des dispositions des articles 6 et 46 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.C., chapitre E-15.1.0.1.

6.2 Avis de motion et présentation du règlement 217-22 indiquant les prévisions budgétaires, établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation 2023

Madame Cathy Bisson présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un « RÈGLEMENT 217-22 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE MÊME QUE LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES MODALITÉS DE PERCEPTION » et que les sujets pourront y être traités et selon l'article 445 alinéa 2 ce projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

6.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 218-22 modifiant le plan d'urbanisme 60-06

Point reporté

6.4 Adoption du premier projet de règlement 218-22 modifiant le plan d'urbanisme 60-06

Point reporté

6.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement 219-22 modifiant le règlement de zonage 61-06

Point reporté

6.6 Adoption du premier projet de règlement 219-22 modifiant le règlement de zonage 61-06

Point reporté

6.7 Dépôt du formulaire SM-70 déclaration intérêts pécuniaires

Considérant que les élus avaient en leur possession un formulaire de déclaration d'intérêt pécuniaire, ces derniers déposent leur déclaration complétée.

2022-12-360 **6.8 Nomination représentant comité**

Considérant que le conseil municipal désire se partager les comités;

En conséquence, sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Jean-Philippe Mercier il est résolu;

Que le conseil maintient les places de représentants des comités suivants jusqu'à la fin de leur mandat :

- Nomination représentant CORDI Alain Quirion et Claude Lachance
- Nomination représentant Bibliothèque Gédé-Livre Alain Nadeau
- Nomination représentant CCU Cathy Bisson et Claude Deblois
- Nomination représentant Marlow Rémi Tanguay - Claude Deblois

Adopté à l'unanimité

2022-12-361 **6.9 Horaire des fêtes**

Sur la proposition de Rémi Tanguay, appuyée par Claude Deblois, il est résolu de fermer le bureau municipal pour la période des fêtes du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

2022-12-362 **6.10 Service juridique 2023 - renouvellement service première ligne Lavery**

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Alain Nadeau il est résolu;

Que le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Lavery, de Billy s.e.n.c.r.l. inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 selon les termes de l'offre du 1^{er} décembre 2022;

Que les services retenus donnent droit à :

- Accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la Municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;

- À la vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques à la directrice générale, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la Municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.);

- Rencontre informelle de deux (2) heures, annuellement, avec les membres du conseil (en caucus), la directrice générale et le coordonnateur (au besoin) pour discuter de l'administration générale de la municipalité et aborder certains dossiers particuliers.

Que l'entente de service est d'un montant forfaitaire de 1 200 \$ par année, taxes et déboursé non inclus et facturé deux (2) fois par année à compter de la date d'adoption d'une résolution;

Tous les autres mandats réalisés pour la Municipalité l'étude en droit municipal relève quant à eux d'une autre catégorie et sont facturés à "taux horaire", taxes et déboursés non inclus. Entre dans cette catégorie, notamment, tout mandat expressément confié et relié à la rédaction d'avis juridique, l'étude de cas particuliers, la préparation de règlements municipaux, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, la conduite de procédures judiciaires, etc.

Adopté à l'unanimité

2022-12-363 **6.11 Adoption calendrier de séances du conseil ordinaires 2023**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront au Complexe Saint-Louis sise au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, le lundi et qui débiteront à 19h00 :

9 Janvier	6 Février	6 Mars
3 Avril	1 Mai	5 Juin
3 Juillet	14 Aout	11 Sept.
2 Oct.	6 Nov.	4 Déc.

Adopté à l'unanimité

6.12 Requête KVN fabrication d'acier

Point reporté

6.13 Requête Nelson Dallaire

Point reporté

2022-12-365 **6.14 Mise en vente du Complexe St-Louis**

Attendu que le conseil a procédé à l'analyse du maintien de l'immeuble du Complexe St-Louis situé au 127-A, 1^{re} Avenue Sud et que les coûts d'entretien et de réparation à venir démontrent une dépense significative afin de conserver l'immeuble en santé;

Que les frais fixes et l'entretien actuel de l'immeuble alourdissent la charge fiscale du citoyen;

Attendu qu'il y eut concertation auprès des représentants de comités habitant l'immeuble pour développer des alternatives de création de revenus;

Attendu que l'objectif de maximiser l'utilisation des infrastructures découle de consultations publiques;

Attendu que le conseil analyse l'alternative de regrouper certains services aux citoyens dans un seul immeuble afin de réduire la charge fiscale à moyen long terme;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Philippe Mercier, appuyée par Claude Lachance il est résolu;

Que le conseil procède à la mise en vente du Complexe St-Louis pour un montant de départ d'un million trois cent mille dollars (1 300 000 \$) situé au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, lot projeté 6 551 979 et le lot 5 375 335 matricule 9379 82 6606;

Qu'une commission de 3 % soit allouée au courtier suivant la transaction de vente;

Que le conseil autorise madame Erika Ouellet à signer le contrat auprès de monsieur André Bisson, courtier immobilier ;

Adopté à l'unanimité

7 Trésorerie

7.1 Approbation des comptes

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 332 424.24 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2022-12-366 7.2 Dépôt liste des personnes endettées pour taxes

En vertu de l'article 1022 du Code municipal, la greffière-trésorière dépose la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tel qu'indiqué au rôle d'évaluation.

Adopté à l'unanimité

2022-12-367 7.3 Demande de commandite – École des Joyeux Compagnons

Attendu que l'école des Joyeux Compagnons dépose une demande de commandite pour l'activité du repas de Noël du 23 décembre;

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise la gratuité de la salle communautaire de l'aréna Marcel Dutil pour le repas de Noël de l'école des Joyeux Compagnons du 23 décembre.

Adopté à l'unanimité

2022-12-368 7.4 Adoption des états financiers OMH

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Cathy Bisson, il est résolu;

Que le conseil approuve le rapport financier de l'OMH pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, le tout tel que préparé par les vérificateurs externes Blanchette Vachon.

Adopté à l'unanimité

2022-12-369 7.5 Adoption budget révisé - OMH

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Claude Deblois, il est résolu d'approuver le budget de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière pour le secteur de Saint-Gédéon-de-Beauce, tel que le tout apparaît dans un document préparé par la Société d'Habitation du Québec, reçu en date du 29 novembre 2022 et fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

2022-12-370 8.1 Demande ajout de lumière

Attendu qu'il y a une demande citoyenne de déposée afin d'accroître la sécurité des usagers à la hauteur de l'intersection de la rue de l'Église et du Rang 7;

Sur la proposition de Alain Nadeau, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu de procéder en 2023 à l'ajout d'une lumière de rue à l'intersection de la rue de l'Église et du rang 7.

Adopté à l'unanimité

2022-12-371 **8.2 Disposition appareils respiratoires APRIA**

Attendu que la municipalité possède des équipements d'appareil de protection respiratoire qui ne corresponde plus aux normes en vigueur;

Attendu qu'il est possible de se regrouper à la Municipalité de Saint-Martin afin d'expatrier à un organisme les équipements;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu que le conseil autorise l'aliénation des équipements d'appareil de protection respiratoire;

Que le matériel est autorisé à être disposé au bénéfice d'un organisme...

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-372 **8.3 Entretien camion no 3 – Western 2018**

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Claude Lachance, il est résolu d'autoriser un budget approximatif de 2 000 \$ afin de régulariser l'urée du véhicule Western 2018 auprès de JD Performances.

Adopté à l'unanimité

2022-12-373 **8.4 Appel d'offres Collecte et transport de déchets**

Attendu que Stratzer a fourni le devis administratif et le devis technique pour révision pour l'appel d'offres concernant la collecte et le transport de déchets;

Attendu que les municipalités participantes se sont concertées dans la révision des devis;

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil approuve l'affichage de l'appel d'offres pour la fourniture de collecte et de transport des déchets sur SEAO.

Adoptée à l'unanimité.

8.5 Offre de service portrait professionnel

Point non retenu

9 Personnel

2022-12-374 **9.1 Augmentation salariale au 1^{er} janvier 2023**

Attendu qu'il y a augmentation salariale annuelle pour le budget 2023 pour l'ensemble des employés non syndiqués;

Attendu qu'il y a modification au contrat de travail de la directrice générale et greffière trésorière;

Sur proposition de x, appuyée par x, il est résolu que le conseil autorise l'augmentation salariale de 3% à l'ensemble des employés, tel que suivant la convention collective au 1^{er} janvier 2023;

Que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'annexe au contrat de travail de la directrice générale don le conseil a pris connaissance;

Adopté à l'unanimité

2022-12-375 **9.2 Période de vacances**

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Cathy Bisson, il est résolu d'autoriser les employés à prendre leurs vacances selon la cédule établie à l'interne.

Adopté à l'unanimité

9.3 Autorisation de signature - entente

Point reporté

10 Loisirs et Culture

2022-12-376 **10.1 Couverture assurance drag 2022 – 4 mars 2023**

Attendu l'activité de "drag de motoneige" prévue pour le 4 mars 2023;

Attendu que nous sommes en attente de soumissions;

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Claude Lachance, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce contracte une couverture d'assurance pour l'activité de drag de motoneige qui se tiendra sur le site à l'Aréna Marcel Dutil, le tout d'une valeur approximative de 2 000 \$ auprès de l'assureur le plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité

2022-12-377 **10.2 Tournée c'est chez nous 2023**

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du projet « Tournée c'est chez-nous! » offert à toutes les municipalités de Beauce-Sartigan;

Attendu que la MRC est responsable de la coordination du projet;

Attendu que les Amants de la scène assurent l'embauche des techniciens et des artistes et gèrent l'équipement technique;

Attendu que le projet est réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que la Municipalité est invitée à être partenaire dans ce projet et s'engage à organiser cette activité;

En conséquence, sur la proposition de Alain Nadeau, appuyée par Jean-Philippe Mercier il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce confirme son intérêt à réaliser un spectacle dans le cadre de la Tournée c'est chez-nous en 2023;

Que le conseil s'engage à investir un montant maximal de 800 \$ pour participer au projet;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'assure de respecter les besoins techniques et d'avoir les autorisations nécessaires pour la réalisation du spectacle;

Que madame Emmanuelle Quirion, directrice des loisirs soit nommée comme représentant de la municipalité pour participer au comité organisateur.

Adopté à l'unanimité

10.3 **Modification heure de fermeture gym**

Modification de l'heure de fermeture de l'Accès gym à 21 heures le vendredi et samedi soir au lieu de 23 heures.

11 **Rapports**

11.1 **Conseil des maires à la MRC**

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion

11.2 **Délégué à la régie intermunicipale**

Monsieur Jean-Philippe Mercier fait un court rapport de la réunion

12 **Divers**

2022-12-378

12.1 **Demande contribution financière – Équipe Pee-Wee BB**

Attendu que l'Équipe Pee-Wee BB dépose une demande de contribution financière afin de supporter leur participation au tournoi international de Hockey Pee-Wee de Québec;

Attendu que 3 jeunes de l'équipe proviennent de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise un don de 100 \$ à l'équipe Pee-Wee BB des Lynx de la Haute-Beauce.

Adopté à l'unanimité

13 **2^e Période de question**

2022-12-379

15 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Alain Nadeau il est résolu de lever l'assemblée. (19h22)

Adopté à l'unanimité

Président :

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :